



A Vous, O Vierge Mère, QUI JAMAIS N'AVEZ ÉTÉ ATTEINTE
PAR AUCUNE SOUILLURE DU PECHÉ NI ACTUEL NI ORIGINEL,
je recommande et je confie la pureté de mon cœur.

*N.S.P. le Pape Pie IX par un rescrit en date du 26 Decr 1854 a bien voulu
accorder une indulgence de cent jours à ceux qui réciteront dévotement
la présente prière.*